



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs nationaux

Question au Gouvernement n° 1055

Texte de la question

PARCS NATIONAUX

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Giran, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Giran. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Dans son chapitre consacré à la biodiversité, le Grenelle de l'environnement a affirmé la volonté de créer trois nouveaux parcs nationaux dont on peut penser que l'un sera littoral - sans doute le parc des Calanques -, un autre forestier et un autre en zone humide. Ces créations viendront compléter l'action et le rayonnement des neuf parcs nationaux qui existent aujourd'hui.

Ces parcs relèvent désormais de la loi de 2006, votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, qui poursuivait deux objectifs principaux : démocratiser le fonctionnement des parcs en donnant une place plus grande aux acteurs locaux dans leur gouvernance et construire un territoire de projets autour de partenariats entre collectivités, associations et État.

Aujourd'hui, dans chaque parc, de nouveaux décrets sont en cours d'élaboration ou de publication. Ils alimentent souvent sur le terrain un débat vif et intense. Comme toujours l'évolution, provoquant des changements d'habitudes, nourrit des réflexes souvent conservateurs et certains tentent au plan local d'empêcher ce qu'ils n'ont pas osé contester au plan national.

Or, madame la secrétaire d'État, les parcs nationaux ont besoin de cette réforme en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion ; ils en ont besoin pour faire connaître au monde le patrimoine naturel exceptionnel de notre pays, pour défendre notre biodiversité, et pour assurer la promotion d'un tourisme durable et intelligent.

Je crois aussi, madame la secrétaire d'État, que, pour mieux appliquer plusieurs objectifs du Grenelle de l'environnement, par exemple la mise en oeuvre d'une trame verte et d'une trame bleue, on a besoin de parcs nationaux forts, rénovés et reconnus.

Ma question est simple : au moment où la loi de 2006 doit être concrètement appliquée sur le terrain, pouvez-vous confirmer le rôle majeur assigné aux parcs nationaux dans la politique de protection de notre environnement et de promotion de nos paysages ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Je vous remercie, monsieur le député, d'être l'un des plus fervents défenseurs de ces joyaux que sont nos parcs nationaux.

M. Jean-Pierre Brard. Et les autres ?

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État*. Ils seront effectivement au coeur de notre politique.

D'abord, ces parcs reposent sur deux principes auxquels nous sommes extrêmement attachés. Le premier est de croiser les problématiques. Nous protégeons la biodiversité, mais en même temps, nous développons notre patrimoine et notre tourisme durable.

Le deuxième enjeu de ces parcs est qu'ils ne se font pas contre la population, mais pour elle et avec elle. C'est la raison pour laquelle si nous protégeons le coeur de parc, nous avons une logique de gestion autour des parcs. Qu'allons nous faire ?

Premièrement, avant la fin du mois, nous allons, avec Jean-Louis Borloo, signer les décrets rénovés des sept premiers parcs.

Deuxièmement, nous allons nous attacher à la rédaction des chartes. Nous le ferons dans la logique du Grenelle, c'est-à-dire la négociation à cinq et la contractualisation avec les acteurs locaux, au premier rang desquels les communes.

Troisième chantier : la création de trois nouveaux parcs. Nous aurons donc douze parcs en 2012. Dans le budget 2009, celui consacré au parc a déjà été augmenté de 10 %.

Enfin, le dernier chantier concerne la promotion de ces parcs, aussi bien en France qu'à l'international, comme modèles de gestion d'un territoire. Dans ce domaine, je sais que je peux compter sur vous, monsieur le député,...

M. Marcel Rogemont. Et nous, alors ?

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État*notamment parce que vous assurez la présidence de l'établissement public Parcs nationaux de France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1055

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mars 2009